

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Session ordinaire du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 9 septembre 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présentes, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et Françoise Ruel, greffière adjointe.

- A. Présences et ouverture**
- B. Adoption de l'ordre du jour**
- C. Adoption de procès-verbaux**
 - 1) Séance ordinaire du 5 août 2024
- D. Période de questions**
- E. Correspondance**
- F. Administration générale et financière**
 - 1) Comptes du mois.
 - 2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 août 2024.
 - 3) Ressources humaines – Mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.
 - 4) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement-Sécurisation – Autorisation de dépôt et mandat.
 - 5) Projet de réfection du Barrage Sawyerville – Financement temporaire du *Règlement d'emprunt numéro 348-2024*.
 - 6) Gala de reconnaissance des employés du Haut-Saint-François – Partenariat.
 - 7) AddÉnergie Technologies inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les bornes de recharge électrique.
 - 8) Bouchard Matériaux inc. – Paiement de matériels concernant l'égout pluvial du chemin Learned Plain et du chemin de Sawyerville.
 - 9) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
 - 10) Cité construction inc. – Paiement du décompte progressif numéro 2 relatif aux travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545).
 - 11) DO-MAR électrique inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la conduite d'eau potable au développement des Trois mousquetaires du secteur Johnville.

- 12) Excavation Normand Bouchard inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la piste cyclable.
- 13) Gravière Bouchard – Approvisionnement en gravier concernant le projet de la piste cyclable.
- 14) Groupe BR Métal – Paiement d'honoraires professionnels concernant du mobilier urbain.
- 15) Réal Huot inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la borne fontaine à proximité de l'immeuble sis au 700, rue Craig Nord (CLSC).
- 16) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au plancher du centre communautaire Sawyerville.
- 17) Services professionnels juridiques – Banque d'heures pour la fin de l'année 2024.

G. Urbanisme et inspection

- 1) Logiciel comptable – Offre de migration.
- 2) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation d'immeubles agricoles (lots 6 170 202 et 4 487 685).
- 3) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Renouvellement d'activités du musée agroforestier (partie du lot 4 487 708).

H. Loisirs, communications et vie culturelle

- 1) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un concierge.
- 2) Location de salles et infrastructures sportives municipales – Mise à jour de la grille de tarification.
- 3) Cuisine de la salle communautaire Sawyerville – Dépôt de demande dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) 2024-2025.
- 4) Congrès annuel de l'Association des camps du Québec (ACQ) – Inscription.

I. Travaux publics

- 1) Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023 – Dépôt.
- 2) Étude hydrogéologique du puits CS/PE-1-21 – Adjudication de contrat.
- 3) Ancienne église Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement de l'entrée du sous-sol et nivellement du sous-sol.
- 4) Adjudication de contrat – Approvisionnement de sel à déglacage.
- 5) Adjudication de contrat – Approvisionnement en mazout.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un préventionniste temporaire.
- 2) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un pompier / premier répondant.
- 3) Radiocommunication du secteur Cookshire – Remplacement de l'antenne défectueuse.

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Entente de fibre optique avec la MRC du Haut-Saint-François – Positionnement.

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Projet RurAltérité 2.0 de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC HSF) – Appui.
- 2) Journée internationale du Trouble développemental du langage

- (TDL) le 18 octobre 2024 – Reconnaissance.
- 3) Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Adjudication de contrat pour la construction d'un pavillon à l'Étang Cloutier.
 - 4) *Politique de location de salles municipales et infrastructures sportives* – Reconnaissance du CPE Saute-Crapaud à titre d'organisme à but non lucratif.
 - 5) Prix *Relève municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Mise en candidature.
 - 6) Demandes pour le conseil municipal – Procédure.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-09- 9800

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 5 août 2024

Résolution 2024-09-9801

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Un citoyen résidant sur Learned Plain sensibilise le conseil sur la sécurité routière. Il rappelle sa demande d'installation de radars mobiles sur la rue

Castonguay et en haut du chemin Learned Plain afin de réduire la vitesse de ce secteur, ce qui fut effectué. Cependant, le radar aurait été retiré en laissant le panneau solaire au sol dont il a dû lui-même le ramasser et remettre à l'hôtel de ville, sans qu'il ne soit réinstallé. Le conseil confirme la rotation d'emplacement des radars et que cette demande sera soumise à l'équipe des Travaux publics. Il ajoute que la Sûreté du Québec fût avisée ce jour de sensibiliser davantage la population à la vitesse excessive sur les chemins du territoire.

- 2) Une citoyenne dont l'emploi est la conduite sur les chemins du secteur Cookshire questionne le conseil sur l'état des chemins de la Plage et Townline, dont elle a demandé un approvisionnement en gravier et nivellement. Elle soulève la problématique de division du chemin de la Plage, qui est partagé entre Cookshire-Eaton et Westbury. Le conseil indique l'entente intervenue avec cette dernière municipalité et qu'elle sera rappelée à son équipe au Service des travaux publics.

Elle ajoute qu'en période hivernale, il faudrait que le sel à déglacage soit fait pour 6h30 en matinée sur le chemin Prévost afin d'assurer la sécurité routière. Le directeur général confirme que la demande sera transmise au Service des travaux publics.

E. Correspondance

Résolution 2024-09-9802

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois d'août 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2024-09-9803

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'approuver la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 août 2024.

Résolution 2024-09-9804

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 31 août 2024, tel que préparé par la trésorière et recommandé par le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

Résolution 2024-09-9805

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a adopté une telle politique le 4 février 2019 selon la résolution numéro 2019-02-6778 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton abroge la *Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes* et sa résolution d'adoption numéro 2019-02-6778 datée du 4 février 2019;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement–Sécurisation – Autorisation de dépôt et mandat.

Résolution : 2024-09-9806 – Dépôt de demande
Programme : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Volet : Redressement – Sécurisation

**Titre du projet : Réfection de divers segments de chemins
(routes prioritaires)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Ville de Cookshire-Eaton, monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, et/ou monsieur Pierre Grondin, ingénieur pour Les Services exp inc., représentent cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, et/ou monsieur Pierre Grondin, ingénieur pour Les Services exp inc. sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution : 2024-09-9807 – Dépôt de demande
Programme : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Volet : Redressement – Sécurisation
Titre du projet : Réfection de divers segments de chemins
(routes non prioritaires)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Ville de Cookshire-Eaton, monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, et/ou monsieur Pierre Grondin, ingénieur pour Les Services exp inc., représentent cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, et/ou monsieur Pierre Grondin, ingénieur pour Les Services exp inc. sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) *Projet de réfection du Barrage Sawyerville – Financement temporaire du Règlement d'emprunt numéro 348-2024.*

Résolution 2024-09-9808

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 mai 2024 du *Règlement d'emprunt numéro 348-2024 décrétant une dépense de 1 101 945 \$ et un emprunt de 1 101 945 \$ pour la réfection du Barrage Sawyerville, désigné comme « Règlement d'emprunt n° 348-2024 »;*

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ce financement est prévu pour novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du projet faisant l'objet de ce programme sont engagées;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la Ville d'emprunter temporairement afin d'acquitter les dépenses pour lesquelles le versement d'un emprunt gouvernemental est assuré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de :

DEMANDER à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François l'émission d'un financement temporaire d'une somme de 1 101 945 \$ relativement au *Règlement d'emprunt n° 348-2024*;

AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, les contrats respectifs du prêt temporaire et tout document afférent à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Gala de reconnaissance des employés du Haut-Saint-François – Partenariat.

Résolution 2024-09-9809

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ (non taxable) pour le Gala de reconnaissance des employés du Haut-Saint-François du Comité d'adaptation de la main d'œuvre du Haut-Saint-François (CAMO), qui se tiendra le 22 février 2025 à la Polyvalente d'East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) AddÉnergie Technologies inc. – Paiement de matériels concernant les bornes de recharge électrique.

Résolution 2024-09-9810

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 86 392,22 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de AddÉnergie Technologies inc. concernant l'acquisition de bornes de recharge électrique.

Cette dépense est financée par le Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique, tel qu'autorisé le 14 décembre 2024 par Hydro-Québec selon la résolution du conseil municipal numéro 2024-01-9359.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Bouchard Matériaux inc. – Paiement de matériels concernant l'égout pluvial du chemin Learned Plain et du chemin de Sawyerville.

Résolution 2024-09-9811

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 16 298,40 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Bouchard Matériaux inc. concernant l'égout pluvial du chemin Learned Plain et du chemin de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d’honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2024-09-9812

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d’autoriser le paiement au montant de 5 121,07 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., définis comme suit :

Objet	Montant
1. Litige juridique – Services de télécommunication	682,88 \$
2. Litige juridique – Règlementation municipale (zonage).	2 672,82 \$
3. Ressources humaines – Renouvellement de la convention collective des employés municipaux	148,32 \$
4. Dossier général	1 617,05 \$
Total :	5 121,07 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 10) Cité construction inc. – Paiement du décompte progressif numéro 2 relatif aux travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545).

Résolution 2024-09-9813

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d’autoriser le paiement d’un montant de 250 577,81 \$ (taxes incluses) à Cité Construction TM inc. concernant les travaux de réfection du Barrage Sawyerville (X0002545), selon la résolution d’adjudication du contrat numéro 2024-03-9458 et le décompte progressif numéro 2 daté du 28 août 2024, tel que recommandé par monsieur Éric Dallaire de FNX Innov en date du 27 août 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 11) DO-MAR électrique inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant la conduite d’eau potable au développement des Trois mousquetaires du secteur Johnville.

Résolution 2024-09-9814

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d’autoriser le paiement au montant de 5 951,73 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de DO-MAR électrique inc. concernant la conduite d’eau potable au développement des Trois mousquetaires du secteur Johnville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 12) Excavation Normand Bouchard inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant la piste cyclable.

Résolution 2024-09-9815

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d’autoriser le paiement au montant de 22 657,26 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels d’Excavation Normand Bouchard inc. concernant la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Gravière Bouchard – Approvisionnement en gravier concernant le projet de la piste cyclable.

Résolution 2024-09-9816

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 27 597,01 \$ (taxes incluses) à Gravière Bouchard concernant l'approvisionnement en gravier pour la piste cyclable.

Le financement de cette dépense est prévu à un taux de 75 % par le volet 2 du programme Fonds régions et ruralité (FRR) et le solde est financé par le fonds de développement de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Groupe BR Métal – Paiement d'honoraires professionnels concernant du mobilier urbain.

Résolution 2024-09-9817

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 15 521,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Groupe BR Métal concernant du mobilier urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Réal Huot inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la borne fontaine à proximité de l'immeuble sis au 700, rue Craig Nord (CLSC).

Résolution 2024-09-9818

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 745,89 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Réal Huot inc. concernant la borne fontaine à proximité de l'immeuble sis au 700, rue Craig Nord (CLSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au plancher du centre communautaire Sawyerville.

Résolution 2024-09-9819

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 11 430,81 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Turco-Shank Construction concernant les travaux au plancher du centre communautaire Sawyerville.

Une aide financière de 75 % est prévue par le volet 2 du programme Fonds régions et ruralité (FRR) et le solde est financé par le programme triennal d'immobilisation (PTI) de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Services professionnels juridiques – Banque d’heures pour la fin de l’année 2024.

Résolution 2024-09-9820 – Banque d’heures et service de consultation

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d’autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à même une banque de cinq (5) heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, selon l’offre de Me Marie-Claude Veilleux datée du 19 août 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

1) Logiciel comptable – Offre de migration.

Résolution 2024-09-9821

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d’autoriser le paiement au montant de 44 197,10 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de PG Solutions concernant la migration du logiciel comptable pour le Service de l’urbanisme et de l’environnement, dont l’accomplissement et le paiement auront lieu au courant de l’année 2025.

Le directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2) Demande d’autorisation à la CPTAQ – Aliénation d’immeubles agricoles (lots 6 170 202 et 4 487 685).

Résolution 2024-09-9822

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée « CPTAQ », du propriétaire des lots 6 170 202 et 4 487 685, afin d’aliéner une partie de son exploitation agricole correspondant à la culture de sapins et l’exploitation acéricole, pour une superficie de 121 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l’aliénation demandée vise un transfert d’une partie d’entreprise agricole familiale dont les activités agricoles demeureront inchangées;

CONSIDÉRANT QUE les activités agricoles des lots avoisinants ne seront pas contraintes par cette utilisation;

CONSIDÉRANT QUE les activités n’auront pas d’effets limitants quant à l’expansion des activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande n’aura pas d’impacts environnementaux sur les établissements de productions animales avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura pas d'impacts sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande d'aliénation présentée par le propriétaire des lots 6 170 202 et 4 487 685.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Renouvellement d'activités du musée agroforestier (partie du lot 4 487 708).

Résolution 2024-09-9823

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée « CPTAQ », datée du 9 avril 2015 (dossier numéro 401241), pour un terme de dix années;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation visait la réalisation d'un projet de reconstitution d'une ferme d'antan de style colonial authentique sous la responsabilité du Musée historique du comté de Compton, secteur Eaton (lot 4 487 708-Ptie), propriété de 9117-8418 Québec inc., représentée par monsieur Marc Nault;

CONSIDÉRANT QUE le projet visait à :

- valoriser le patrimoine architectural exceptionnel d'Eaton Corner;
- développer l'emploi dans le domaine touristique;
- dynamiser l'offre touristique de la région;
- créer une image distinctive qui fait ressortir le caractère patrimonial et naturel de la municipalité, en favorisant le tourisme culturel et patrimonial;
- permettre la cohabitation d'usages touristiques et culturels avec les autres vocations du territoire;
- revamper la collection du musée et les bâtiments qui l'abritent;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation vient à échéance le 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton doit soumettre une nouvelle demande à la CPTAQ avant cette échéance afin de renouveler l'usage autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été pérennisé tel qu'autorisé par la CPTAQ et est toujours en activités, tel que soumis par le rapport d'activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun établissement de production animale sur la superficie en demande et que les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont limitées par le fait que le terrain est adjacent au périmètre d'urbanisation d'Eaton Corner;

CONSIDÉRANT QU'une exclusion n'a pas de conséquences sur le milieu agricole environnant et que les inconvénients liés aux odeurs sont négligeables étant donné que les bâtiments d'élevage les plus rapprochés doivent déjà respecter les distances séparatrices relatives au périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que l'emplacement visé par la demande constitue celui ayant le moins d'impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de ce secteur agricole n'est pas compromise puisque le périmètre d'urbanisation et la zone non agricole sont adjacents à l'emplacement visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE la préservation en eau et en sol pour l'agriculture n'est pas compromise;

CONSIDÉRANT QUE la constitution de propriétés foncières de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture n'est pas compromise;

CONSIDÉRANT QUE le secteur d'Eaton Corner représente pour la Ville de Cookshire-Eaton un paysage architectural d'une grande importance historique et d'intérêt architectural avec deux bâtiments (le Musée et l'Académie) classés monuments historiques au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE le secteur urbain d'Eaton Corner fait partie de l'itinéraire du Chemin des Cantons qui met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est à travers une route touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue un apport considérable à l'itinéraire touristique des Cantons-de-l'Est et une destination de villégiature de qualité;

CONSIDÉRANT QU'une réponse défavorable à la présente demande priverait la région d'une activité ayant d'importantes retombées économiques significatives et de marque;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par les présentes;

CONSIDÉRANT QUE le site est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse une demande à la CPTAQ pour renouveler l'autorisation donnée afin d'utiliser en zone agricole une partie du lot 4 487 708, secteur Eaton;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse également cette demande à la MRC du Haut-Saint-François et à l'Union des producteurs agricoles aux fins d'obtenir de ces organismes les appuis et recommandations au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Loisirs, communications et vie culturelle

1) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un concierge.

Résolution 2024-09-9824

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe de mettre fin au l'emploi avec un concierge;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte le congédiement du salarié numéro ENT-ROUCYN en tant que concierge;

QUE cette fin d'emploi soit rétroactive au 15 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Location de salles et infrastructures sportives municipales – Mise à jour de la grille de tarification.

Résolution 2024-09-9825

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter la mise à jour de la *Politique de tarification des salles municipales et infrastructures sportives* telle que déposée par le Service des loisirs, communications et vie culturelle.

Cette politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Cuisine de la salle communautaire Sawyerville – Dépôt de demande dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) 2024-2025.

Résolution 2024-09-9826

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de mandater la directrice générale adjointe afin de déposer une demande de subvention pour le projet de mise à niveau de la cuisine de la salle communautaire Sawyerville dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Congrès annuel de l'Association des camps du Québec (ACQ) – Inscription.

Résolution 2024-09-9827

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 945 \$ (taxes applicables en sus) pour l'inscription et l'hébergement de la coordonnatrice en loisirs, communications et vie communautaire au congrès annuel de l'Association des camps du Québec (ACQ) qui se tiendra du 12 au 14 novembre 2024 à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023 – Dépôt.

Résolution 2024-09-9828

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de déposer aux archives municipales le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023, approuvé le 6 août 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Étude hydrogéologique du puits CS/PE-1-21 – Adjudication de contrat.

Résolution 2024-09-9829

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 20 308,18 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de LNA Hydrogéologie Environnement concernant une étude hydrogéologique du puits CS/PE-1-21 (Parc écoforestier, secteur Johnville).

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Ancienne église Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement de l'entrée du sous-sol et nivellement du sous-sol.

Résolution 2024-09-9830

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'aménagement de l'entrée du sous-sol et nivellement du sous-sol de l'immeuble sis au 175, route 251 (lot 6 297 850, ancienne église Johnville), les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes applicables en sus)
Construction Lucien Veilleux	45 995 \$
Construction M. Prévost	31 750 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adjuger le contrat d'aménagement de l'entrée du sous-sol et nivellement du sous-sol de l'immeuble sis au 175, route 251 (lot 6 297 850, ancienne église Johnville) pour un montant de 31 750 \$ (taxes applicables en sus) à Construction M. Prévost, conformément à sa soumission datée du 10 juin 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Adjudication de contrat – Approvisionnement de sel à déglçage.

Résolution 2024-09-9831

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'environ 1 600 tonnes métriques de sel à déglçage, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Rang	Sel à déglçage	Sel à déglçage
-----------------	------	----------------	----------------

		livré / tm (taxes incluses)	non livré / tm (taxes incluses)
Compass Minerals Canada	4	158,69 \$	114,97 \$
Sel Frigon inc.	3	118,01 \$	96,58 \$
Sel Warwick	2	116,51 \$	95,43 \$
Sel Windsor ltée	-	-	124,17 \$
Selto Distribution inc.	1	116,12 \$	91,98 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement et de transport de sel à déglacage pour la saison 2024-2025, au montant de 116,12 \$ (taxes incluses) la tonne métrique, à Selto Distribution inc., conformément à sa soumission ouverte le 5 septembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Adjudication de contrat – Approvisionnement en mazout.

Résolution 2024-09-9832

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'environ 45 000 litres de mazout léger, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix net / litre (taxes incluses)
Énergies Sonic inc.	1,0710 \$
Pierre Chouinard et fils	1,0550 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement en mazout léger pour la saison 2024-2025, au montant de 1,0550 \$ par litre (taxes incluses), à Pierre Chouinard et fils, conformément à sa soumission ouverte le 5 septembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

1) Ressources humaines – Embauche d'un préventionniste temporaire.

Résolution 2024-09-9833

CONSIDÉRANT les besoins en inspection résidentiel au Service de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT les fonctions attitrées au personnel syndiqué pour ce faire;

CONSIDÉRANT l'absence de candidatures suivant l'affichage de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint de service d'embaucher un sous-traitant externe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de retenir les services du candidat numéro AD-PERJEA à titre de préventionniste temporaire, pour une durée indéterminée, à un taux horaire de 30 \$,

conformément aux dispositions législatives en vigueur applicables aux contrats de services externes, prévues notamment par la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un pompier / premier répondant.

Résolution 2024-09-9834

CONSIDÉRANT l'absence continue d'un pompier / premier répondant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de mettre fin au lien d'emploi du candidat numéro PO-BAIJES à compter du 13 septembre 2024 selon la recommandation du directeur adjoint à la Sécurité publique et prévention en Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Radiocommunication du secteur Cookshire – Remplacement de l'antenne défectueuse.

Résolution 2024-09-9835

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 034,14 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels du Groupe CLR (2750-7789 Québec inc.) concernant le remplacement de l'antenne de radiocommunication du secteur Cookshire défectueuse, dont le paiement sera réparti équitablement en deux par la Ville et l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

Le directeur adjoint du Service de la sécurité publique est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Entente de fibre optique avec la MRC du Haut-Saint-François – Positionnement.

Résolution 2024-09-9836

Retrait de la Ville de Cookshire-Eaton de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre 2005, la Ville de Cookshire-Eaton a signé une entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle pour des termes additionnels de 5 ans à moins d'être dénoncée, par écrit, aux autres parties, 12 mois avant son expiration initiale ou avant tout renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François prévoit mettre fin au service de la fibre optique au courant de l'année 2025, mettant ainsi fin à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton désire mettre fin à cette entente dès que la desserte du réseau de la fibre optique sera possible sur son territoire et que l'implantation des services informatiques de la Ville sera accomplie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton désire assurer la bonne continuité de ses services informatiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et les élus suivants:

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton dénonce l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, afin de ne plus en faire partie à la fin de la période initiale de 20 ans, ou dès que la desserte du réseau de la fibre optique sera offerte sur son territoire et que l'implantation des services informatiques de la Ville sera accomplie;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton consente à une période supplémentaire à l'entente d'une durée d'un mois, renouvelable par résolution expresse du conseil municipal, afin d'assurer la transition complète des services le cas échéant;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document afférent à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François et à chacune de ses municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L. Avis de motion

Aucun.

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) Projet RurAltérité 2.0 de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC HSF) – Appui.

Résolution 2024-09-9837

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC HSF) demande un appui au projet RurAltérité 2.0 en date du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet prometteur et structurant pour le territoire afin de renforcer les compétences interculturelles ainsi que l'ouverture à la biodiversité culturelle des acteurs du milieu et de la population du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT la nature collaborative et innovante du projet, visant à mobiliser et mettre en action les organismes et partenaires sur les enjeux visés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton appuie et soutienne les différentes actions pour atteindre les objectifs le projet RurAltérité 2.0 de la Corporation de développement communautaire (CDC) du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL) le 18 octobre 2024 – Reconnaissance.

Résolution 2024-09-9838

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale du Trouble développemental du langage, ci-après nommé « TDL », aura lieu le 18 octobre 2024 afin de sensibiliser la population mondiale, plusieurs villes du monde vont participer à cette journée internationale en illuminant des panneaux d'informations, des monuments, des édifices et toutes autres surfaces pour sensibiliser la population à ce handicap invisible;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un trouble neurologique qui affecte la communication, que celui-ci est présent dès la naissance et se manifeste par des difficultés importantes de langage qui peuvent affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un handicap invisible qui est considéré comme étant une déficience physique qui touche 7 % de la population et qu'au Québec cela représenterait 620 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est bien moins connu que d'autres troubles et qu'il est souvent confondu avec d'autres diagnostics;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer et de faire connaître ce trouble auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement TDL Québec organise tous les ans, avec la participation des associations régionales, la Semaine du Trouble développemental du langage TDL, se tenant cette année du 19 au 25 octobre 2024 et propulsée par la journée internationale le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement sollicite la participation de la Ville de Cookshire-Eaton afin que celle-ci puisse participer à cet événement soit en indiquant sur un édifice, un panneau ou des panneaux publicitaires cet événement aux couleurs du TDL, ou par tout autre moyen;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton contribue à la réussite de cette mission, soit de sensibiliser et faire connaître le TDL à travers le territoire, en illuminant l'hôtel de ville aux couleurs de cet événement, soit le mauve et le jaune, et en diffusant des publicités au cours de cette semaine du TDL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Adjudication de contrat pour la construction d'un pavillon à l'Étang Cloutier.

Résolution 2024-09-9839

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la construction d'un pavillon à l'Étang Cloutier, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Construction Groupe Prévost inc.	97 958,70 \$
Construction M. Prévost	115 273,93 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adjuger le contrat pour la construction d'un pavillon à l'Étang Cloutier à Construction Groupe Prévost inc. pour un montant de 97 958,70 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission reçue le 23 mai 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Le projet est financé en totalité par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), tel qu'autorisé le 15 mars 2024 par le ministre des Affaires municipales et la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Politique de location de salles municipales et infrastructures sportives – Reconnaissance du CPE Saute-Crapaud à titre d'organisme à but non lucratif.*

Résolution 2024-09-9840

CONSIDÉRANT la *Politique de location de salles municipales et infrastructures sportives* en vigueur;

CONSIDÉRANT la gratuité offerte aux organismes sans but lucratif reconnus par la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'enregistrement à titre de personne morale sans but lucratif du Centre de la petite enfance (CPE) Saute-Crapaud (NEQ 1142359174);

CONSIDÉRANT la localisation du siège social de l'organisme sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et sociales de l'organisme sur le territoire de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser la demande de reconnaissance du CPE Saute-Crapaud aux fins de bénéficier de la gratuité offerte aux organismes sans but lucratif, conformément à la *Politique de location de salles municipales et infrastructures sportives* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Prix *Relève municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Mise en candidature.

Résolution 2024-09-9841

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le directeur général à inscrire la candidature de l'agente aux travaux publics au prix *Relève municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Demandes pour le conseil municipal - Procédure.

Résolution 2024-09-9842

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de réviser le *Règlement numéro 87-2007 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de préciser ses règles de procédure des assemblées du conseil, notamment la prise en considération de sujets spécifiés à l'avis de convocation et le délai préalable requis pour leur dépôt à l'ordre du jour.

Un avis de motion et un projet de règlement suivront en séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un résident de Cookshire-Eaton questionne le conseil quant à sa demande de dérogation mineure dont le maire indique qu'elle sera traitée lors de la prochaine séance du conseil municipal le 7 octobre, afin de respecter les délais de rigueur et permettre d'entendre la position et les questionnements de la population le cas échéant.
- 2) Une résidente questionne le conseil municipal quant à l'installation de dos d'âne, particulièrement sur les rues St-Laurent et Sawyer. Le directeur général indique que ces deux installations seront réduites, mais que la demande d'installation générale provient de citoyens à la suite de vitesse excessive. Des panneaux de ralentissement sont également installés ailleurs pour les mêmes raisons.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-09-9843

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe